



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2018-014

à

Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis
3, route de Keroustad
28 et 29 avril 2018

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 12 avril 2018, enregistrée n° 002-2018, par **Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis, domiciliée à Porspoder, 3, route de Keroustad**, en vue d'organiser du 28 au 29 avril 2018 un « vide grenier » à son domicile.

ARRÊTÉ

Article 1er : **Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis, domicilié à PORSPODER, 3, route de Keroustad, est autorisée à organiser du 28 au 29 avril 2018, un « vide grenier » à son domicile.**

Article 2 : **Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.**

Article 3 : **Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les noms, prénoms, qualités et domiciles de chaque participant ainsi que la nature des marchandises vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de 8 jours à compter de la fin de la manifestation.**

Article 4 : **Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur BECQUEREAU Jean-Louis.**

Fait à PORSPODER, le 16 avril 2018



Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yves ROBIN

Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère